



# AVIS DE COURSE du CDV93 de Noisy Le Grand

REGATE INTERLIGUE COUPE CAMILLE
Organisateur : CDV93

1 rue des Aérostiers 93160 Noisy Le Grand
DU 04/06/2022 AU 06/06/2022

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 1.1 1.3 1.5 1.7	REGLES L'épreuve est régie par : - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, - les règlements fédéraux En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.		
2 2.1	INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) Les IC seront disponibles sur le site https://cdv93.com/.		
2.1 2.1	Les IC seront affichées selon la prescription fédérale Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante https://cdv93.com/.		
3 3.2	COMMUNICATION [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.		
4	ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION L'épreuve est ouverte à		
4.1	<ul> <li>tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.</li> <li>Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [ côtière ] de la Division 240.</li> </ul>		
4.1	Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur tous les bateaux et/ou aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum HN net de 2,0 et d'une longueur de coque > ou = à 6.50 M.		
4.2 4.2.1	Documents exigibles à inscription :  a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :  - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la		

pratique de la voile en compétition

compétition datant de moins d'un an.

FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

de deux millions d'Euros

Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée

d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing





- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à flecerf@cdv93.com jusqu'au 20/05/2022.

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur https://cdv93.com/.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

### 5 DROITS A PAYER

4.3

4.4

4.5

4.6

5.1

6

6.1

8.2

8.3

8.4

8.5

8.6

9

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 20/05/2022	
toutes	> Pour les bateaux des clubs affiliés au CDV93 Par bateau : 45 €. Par équipier : 15 €. > Pour les bateaux des clubs non affiliés au CDV93 Par bateau : 55 €. Par équipier : 20 €.	

### PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

# PROGRAMME

**8.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Voir en tête de	8h30 (briefing au CNML 40 rue	Heure fermeture ligne (voir I.C.)
l'AC	du Gélin 56570 Locmiquelic	

Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Date	<classe></classe>	
Du 04/06 au	toutes	
06/06/2022		

Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
toutes	tous	1 à 3	3

L'heure du signal d'avertissement sera précisé dans les IC.

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

# CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT





Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

#### LIEU

Course dans les Courreaux de Groix.

#### 12 LES PARCOURS

**12.1** Les parcours seront détaillés précisément dans les I.C.

#### 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les classes , la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 14 CLASSEMENT

**14.1** Selon les règles de l' annexe A du livret des Régates de Course 2021-2024.

**14.2** 1 course validée nécessaire pour valider la compétition.

14/03/22 Le score d'un bateau dans une classe en fonction de sa participation et de ses résultats

est précisé dans les I.C. .

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système

temps sur distance.

#### 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du CNML..

### 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

### 17 EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

# 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

#### 19.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 19.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les





situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant <u>dpo@ffvoile.fr</u> ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués le lundi 6 juin 2022 à 15h00 au CNML.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter flecerf@cdv93.com.





# Zones de Courses



